

Cahier de doléances du Tiers État de Cerbois (Cher)

Cahier de doléances, plaintes et remontrances des habitants de la paroisse de Cerbois.

Les habitants de Cerbois ont l'honneur de remontrer que dans la position actuelle des choses ils sont plongés dans la plus affreuse indigence, que dans leur paroisse il n'existe que des terres labourables dont le sol est très mauvais, ainsi que des bois qui n'appartiennent qu'aux seigneurs et aux bénéficiers dont, par conséquent, ils ne retirent aucun bénéfice.

Que, par conséquent, leur paroisse est excessivement surchargée d'impôts tels que la taille, capitation, vingtièmes et la corvée.

Que l'impôt sans contredit qui leur est le plus lourd est celui du sel, par la raison que cet objet est presque le seul qui leur est dispendieux dans leur potage qui n'est ordinairement composé que de fèves et légumes.

Qu'il en est de même des vins pour lesquels ils paient aux commis de la ferme des rétributions dont ils ne connaissent pas même la valeur, par la raison que les commis-exercants ne leur en font pas même l'explication, de manière que les remontrants pour le bien de leurs intérêts ont fort à cœur la suppression de ces deux impôts dont les frais immenses pour leur perception leur sont devenus très à charge.

Que parmi les abus il en est un dans leur paroisse qui leur fait le plus grand tort, c'est celui de l'abondance des pigeons qui appartiennent aux seigneurs et fermiers de leur paroisse et des environs. Cet abus est porté à un tel point que les remontrants sont obligés de doubler leurs semences et que, quand les grains sont dans leur maturité, ils sont encore obligés, pour conserver ce qui leur en reste, de prendre les plus grandes précautions pour les garantir du bec de ces oiseaux affamés.

Que le droit de dîme qui appartient aux seigneurs est aussi un des plus coûteux et des plus gênants et pour lequel au moins, s'il n'était pas anéanti, il devrait [y] avoir d'autres règles qui assurassent les droits des pauvres habitants contre la cupidité des gens d'affaires des seigneurs.

Que leur connaissance extrêmement bornée ne leur permet pas d'entrer dans de plus grands détails, que, comme ils sont ignorants, ils ne voudraient qu'un seul impôt, parce qu'au moins ils sauraient à quoi s'en tenir, n'étant pas dans le cas de calculer au juste la multitude de ceux établis.

Les réclamants demandent encore qu'il leur soit permis d'avoir des armes à feu dans leur domicile, qu'on leur a ôté la défense naturelle par les ordonnances en leur ôtant leurs fusils qu'ils n'ont jamais que pour avoir la liberté de se défendre des animaux, qui sont si communs dans leurs campagnes, et de pouvoir au moins se servir de leur fusil afin de détruire les animaux qui se trouvent fréquemment dans leurs héritages.